

# L'INFORME *eau*

La feuille d'information sur l'eau potable

## 2012



# BAZOCHES-LES-GALLERANDES

Extrait du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public

### TERRITOIRE

1 468 habitants

La commune organise le service d'eau potable.  
La population desservie est de 1 468 habitants.



Le service est organisé par la commune

### EXPLOITATION

par la société SAUR FRANCE  
En affermage

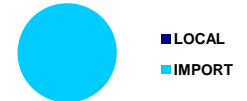
La société SAUR FRANCE a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. La commune garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.  
L'eau est distribuée à **733 abonnés** (+0,69 % par rapport à 2011).



### PRODUCTION

1 ressource

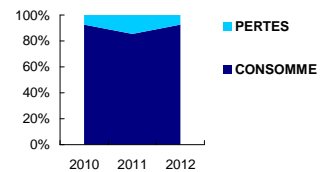
Importation de la collectivité voisine : SIPEP la Sévinerie a fourni 90 781 m<sup>3</sup>.



### DISTRIBUTION

Un réseau de 21 km  
82 665 m<sup>3</sup> consommés

En 2012 les abonnés domestiques ont consommé 82 665 m<sup>3</sup> (+0,99 % par rapport à 2011) soit en moyenne **154 litres par habitant et par jour**. Par ailleurs, un volume total de 1 462 m<sup>3</sup> a été exporté vers des collectivités voisines. Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), **le rendement du réseau était de 92,7 %** en 2012 (il était de 85,2 % en 2011). Le taux de renouvellement du réseau est de 0,3 %.  
Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau de la commune est de bonne qualité.  
La démarche de protection de la ressource en eau est en cours de finalisation.



Rendement du réseau

### QUALITÉ

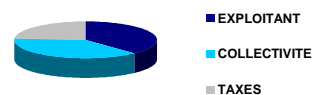
Bonne



### PRIX

234,37 € pour 120 m<sup>3</sup>

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé.  
Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera 234,37 € (sur la base du tarif du 1<sup>er</sup> janvier 2013, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 1,95 €/m<sup>3</sup>, **+3,38 % par rapport à 2012**.  
Sur ce montant, 38 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 38 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 24 %.



Répartition des montants collectés